

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley
- Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint
Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint
Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2022/157 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET DEUX, le 12 décembre, à 19 heures, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 7 décembre 2022

Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Françoise Streit, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Baveux, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Christian Roux, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Jacqueline Bonato, Jean Pierre Barba

Pouvoirs : Yannick Faure à Jérôme Fauconnier- Eric Vallier à Jacqueline Bonato- Pierre Suzzarini à Gilles Barbe-Véronique Meneghin Caprio à Caroline Fiorucci- Aymeric Faivre à Eric Furmenczak- Claude Girard à Hélène Rossi- Fabienne Croze à Christian Roux- Pierrick Bonenfant à Jean Pierre Barba

Présents : 31

Pouvoirs : 8

OBJET : BUDGET DECHETS 2022- DECISION MODIFICATIVE N° 2

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Déchets 2022 pour les motifs et les montants suivants :

- Ajuster les crédits au chapitre 66 pour les intérêts d'emprunt
- Ajuster les crédits au chapitre 67 pour les créances annulées sur exercices antérieurs et la participation de la CCT aux équipements mutualisés de tri et d'incinération
- Inscrire les crédits nécessaires à la régularisation d'une sortie de bien de l'actif

	DEPENSES			RECETTES		
	SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Objet	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Intérêts réglés à l'échéance	66	66111	100,00 €			
Intérêts courus non échus	66	661121	500,00 €			
Autres charges financières	66	6688	500,00 €			
Sous-traitance générale	011	611	-1 100,00 €			
Subventions exceptionnelles d'équipement	67	6742	9 000,00 €			
Personnel affecté	012	6215	-9 000,00 €			
Valeur comptable des immobilisations cédées	042	675	200,00 €			
Virement à la section d'investissement	023	023	-200,00 €			
	TOTAL		0.00€	TOTAL		

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022

SLO

ID : 038-200030658-20221212-2022_157-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Objet	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Virement de la section d'exploitation				021	021	-200,00 €
Matériel industriel				040	2154	200,00 €
	TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €

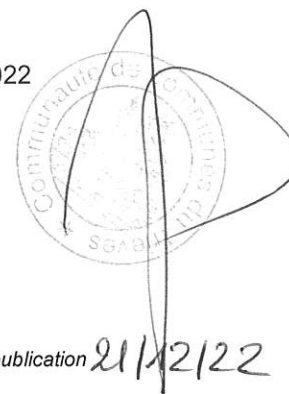
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget Déchets 2022
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 12 décembre 2022

Le Président

Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/12/22 et de sa publication 21/12/22